

FONDS DE DOTATION DE LA CHAPELLE SAINT JEAN A ANTIBES

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2018

L'année 2018 se caractérise par plusieurs décisions de gestion qui ont impacté les comptes de l'exercice. En premier lieu la perspective de lancement des travaux de restauration de la chapelle au cours du second trimestre de l'année a conduit à dégager les liquidités nécessaires afin qu'elles soient disponibles au dernier trimestre. Il a donc fallu réaliser des cessions d'actifs.

Celles-ci ont été l'occasion d'une réflexion sur la composition et la rentabilité des placements principalement obligataires du portefeuille. Il a été constaté une forte baisse des revenus correspondants résultant de celle des taux d'intérêt, en parallèle à une augmentation importante de la volatilité des différents produits. Ainsi le rapport rendement/risque n'est plus apparu satisfaisant.

En second lieu, donc, et en concertation avec l'établissement bancaire gestionnaire, une réorientation des placements a été mise en œuvre. Celle-ci s'est traduite par une trésorerie disponible en fin d'exercice de 241.056€ et par la souscription d'un contrat de capitalisation de 300.000€ très majoritairement investi sur un fonds euro.

L'importance des disponibilités constatées en fin d'exercice s'explique par le retard pris dans le calendrier des travaux en raison du délai d'obtention du permis de construire qui n'a été accordé qu'en janvier 2019.

Les cessions d'actifs réalisées entre juin et octobre ont entraîné une moins value nette de 26.293€ (à comparer aux 53.026€ de produits reçus au cours des années précédentes). Le résultat d'exploitation enregistre un déficit de 1597€ , différence entre 9596€ de charges et 8000€ de produits. Ainsi le déficit comptable s'élève à 27.889€ et sera inscrit en report à nouveau qui s'établira à -17.228€.

Les fonds dédiés s'élèvent à 179.783€ contre 167.876€ fin 2017 en raison du versement par la DRAC d'un acompte de 19.707€ à valoir sur la subvention accordée en septembre 2018 et du paiement aux architectes de 7800€ d'honoraires.

Après plusieurs mois de mises au point suite aux différentes prescriptions émises dans le cadre du permis de construire, les travaux devraient débuter en mai 2019 sur la base de nouveaux devis et il conviendra de finaliser la recherche de nouvelles subventions pour limiter la charge financière incombant au maître d'ouvrage.